

ce que   
**vous faites**  
**compte**

Meilleure information.  
Meilleures décisions.  
Meilleure santé.

# Fichier minimal de la Base de données des professions de la santé

(Auparavant connu sous le nom de fichier minimal de la base de données sur les ressources humaines paramédicales)

Version 2.0, mai 2010

Une stratégie de **Professions Santé Ontario**

Unité des prévisions et de la modélisation,

Direction des politiques des ressources humaines dans le domaine de la santé (RHS),

Division des stratégies en RHS,

Ministère de la Santé et des Soins de longue durée

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2010

Le document Fichier minimal (FM) de la Base de données des professions de la santé (BDPS) a été produit par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée au nom de la province de l'Ontario, en collaboration avec le groupe de travail sur le FM de la BDPS.

## Conditions d'utilisation

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez au document Fichier minimal (FM) de la Base de données des professions de la santé (BDPS) (« le document ») produit par la province de l'Ontario. La province de l'Ontario vous fournit une copie du document, dont l'usage est assujéti aux conditions d'utilisation suivantes :

1. Vous pouvez utiliser ce document uniquement à des fins liées à la planification des ressources humaines en santé (RHS).
2. Vous pouvez reproduire le document, en tout ou en partie, à des fins liées à la planification des RHS en fournissant les références appropriées.
3. Si vous utilisez ou reproduisez ce document à des fins liées à la planification des RHS, vous devez reproduire tous les avis de droit d'auteur qui figurent sur le document original, et reconnaître la contribution du ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario.
4. Outre l'alinéa 3 ci-dessus, si vous modifiez le contenu du document, vous devez également reproduire l'avis suivant :

Ce **[insérer le titre du document]** modifie le document Fichier minimal (FM) de la Base de données des professions de la santé (BDPS) produit à l'origine par la province de l'Ontario. Les modifications contenues dans ce document représentent l'opinion de **[insérer le nom de la tierce partie]** et ne reflètent pas nécessairement celle de la province de l'Ontario.

5. Nonobstant tout ce qui précède, ce document ne peut pas être utilisé à des fins commerciales par vous-même ou tout autre tiers embauché pour vous aider à effectuer la planification des RHS.

En acceptant ce document tel que fourni par la province de l'Ontario, vous êtes réputé avoir accepté ces conditions d'utilisation.

Pour toute question, veuillez communiquer avec la **Direction des politiques des ressources humaines dans le domaine de la santé du ministère de la Santé et des Soins de longue durée** à l'adresse [forecasting@healthforceontario.ca](mailto:forecasting@healthforceontario.ca).

# Table des matières

<b>Conditions d'utilisation</b>	<b>2</b>
<b>Fichier minimal</b>	<b>4</b>
<b>Introduction</b>	<b>6</b>
<b>Objet</b>	<b>6</b>
<b>Membres du groupe de travail sur le FM de la BDPS</b>	<b>7</b>
<b>Éléments de données et valeurs</b>	<b>8</b>
1 - Identificateurs, inscription, données démographiques	8
2 - Géographie et certification	12
3 - Éducation	19
4 - Emploi	30
4.1 - Emplois antérieurs	30
4.2 - Emploi actuel – Renseignements relatifs aux membres	32
4.3 - Emploi actuel – Renseignements relatifs au lieu de travail	38

# Fichier minimal

## ÉLÉMENTS DE DONNÉES

### Identificateurs, inscription et données démographiques

1. Numéro d'identificateur unique (anonymisé)
2. État de l'inscription
3. Raison de l'inactivité de l'inscription
4. Catégorie d'inscription
5. Sexe
6. Année de naissance
7. Langues dans lesquelles les services sont offerts

### Géographie et accréditation

8. Code postal de la résidence principale
9. Province/territoire/État de la résidence principale
10. Pays de la résidence principale
11. Province ou territoire d'inscription (valeur par défaut)
12. Année de délivrance du premier permis d'exercice en Ontario
13. Autre province/territoire/État d'inscription
14. Autre pays d'inscription
15. Province/territoire/État d'exercice précédent le plus récent
16. Pays d'exercice précédent le plus récent
17. Dernière année d'exercice dans la province, le territoire, l'État ou le pays précédent
18. Certification de spécialité
19. Année de la certification de spécialité

### Éducation

20. Réussite d'un programme relais
21. Année de réussite du programme relais
22. Niveau de scolarité atteint dans la profession
23. Année d'obtention du diplôme professionnel
24. Établissement d'enseignement canadien où le diplôme professionnel a été obtenu
25. Province/territoire/État d'obtention du diplôme professionnel
26. Pays d'obtention du diplôme professionnel
27. Plus haut niveau de scolarité atteint à l'extérieur de la profession
28. Domaine d'études du plus haut niveau de scolarité atteint à l'extérieur de la profession
29. Année d'obtention du diplôme à l'extérieur de la profession
30. Province/territoire/État d'obtention pour le plus haut niveau de scolarité atteint à l'extérieur de la profession
31. Pays d'obtention du diplôme pour le plus haut niveau de scolarité atteint à l'extérieur de la profession

Emplois antérieurs

- 32. Pays où le membre a exercé sa profession pour la première fois
- 33. Province/territoire/État où le membre a exercé sa profession pour la première fois
- 34. Première année d'exercice de la profession
- 35. Premier lieu d'exercice de la profession au Canada
- 36. Première année d'exercice de la profession au Canada

Emploi actuel – Renseignements relatifs aux membres

- 37. Exercice
- 38. Préférence pour le travail plein temps/temps partiel/occasionnel
- 39. Infirmière ou infirmier d'agence
- 40. Nombre total de semaines durant lesquelles le membre a exercé sa profession dans les 12 derniers mois
- 41. Nombre hebdomadaire moyen d'heures d'exercice de la profession dans les 12 derniers mois
- 42. Nombre hebdomadaire moyen d'heures sur appel dans les 12 derniers mois
- 43. Proportion du nombre hebdomadaire moyen d'heures d'exercice de la profession consacrée à la prestation de services professionnels directs
- 44. Proportion du nombre hebdomadaire moyen d'heures d'exercice de la profession consacrée à l'enseignement
- 45. Proportion du nombre hebdomadaire moyen d'heures d'exercice de la profession consacrée à la formation clinique
- 46. Proportion du nombre hebdomadaire moyen d'heures d'exercice de la profession consacrée à la recherche
- 47. Proportion du nombre hebdomadaire moyen d'heures d'exercice de la profession consacrée à l'administration
- 48. Proportion du nombre hebdomadaire moyen d'heures d'exercice de la profession consacrée à toute autre activité

Emploi actuel – Renseignements relatifs au lieu de travail

- 49. Plus de trois lieux de travail
- 50. Catégorie d'emploi
- 51. Temps plein/temps partiel/occasionnel
- 52. Cadre de travail
- 53. Code postal du lieu de travail
- 54. Province/territoire/État du lieu de travail
- 55. Pays du lieu de travail
- 56. Rôle principal
- 57. Domaine d'exercice
- 58. Spécialité médicale
- 59. Groupe d'âge de la clientèle

## Introduction

Le système de santé repose sur un grand nombre de professionnels de la santé possédant une expertise unique dans la prestation de services visant à répondre aux besoins de santé des Ontariennes et Ontariens. Par le passé, nous ne disposions pas d'un profil très clair de ces professions. Par exemple, nous ignorions combien de personnes exerçaient ces professions, où elles travaillaient, et si l'Ontario disposait de la bonne combinaison de professionnels de la santé pour combler les besoins futurs. La Base de données des professions de la santé constitue une étape importante vers l'obtention de données véritablement représentatives de la main-d'œuvre réglementée du domaine de la santé en Ontario.

Dans le cadre de la stratégie en matière de ressources humaines en santé (RHS) du gouvernement provincial, appelée ProfessionsSantéOntario, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le ministère) et les ordres de réglementation des professionnels de la santé de l'Ontario ont collaboré pour créer le Fichier minimal (FM) de la Base de données des professions de la santé (BDPS).

Ce fichier précise les renseignements et normes nécessaires à la planification des ressources humaines en santé en Ontario. Il assure la collecte de renseignements normalisés, uniformes et comparables sur l'ensemble des professionnels de la santé en matière de démographie, d'inscription, de géographie, de formation et d'emploi, fournissant ainsi à l'Ontario les données nécessaires pour faire en sorte que les Ontariens aient accès à un nombre et à un éventail adéquats de professionnels de la santé qualifiés au moment et à l'endroit où ils en ont besoin.

Le succès de la BDPS repose sur le soutien et l'engagement des intervenants clés comme les ordres de réglementation qui conservent les données sur leurs membres.

Le ministère aimerait remercier les membres du groupe de travail sur le FM de la BDPS pour leur participation et leurs précieux commentaires dans le cadre du processus de création du Fichier minimal de la BDPS.

## Objet

Le Fichier minimal dresse la liste des éléments de données normalisés et des valeurs associées accompagnés de définitions qui constituent les normes des données pour la BDPS. Il s'agit d'un document évolutif qui sera révisé pour assurer la pertinence des éléments de données pour la planification des RSH.

### Remerciements

Certaines parties de ce document ont été empruntées ou adaptées des *dictionnaires de données des bases de données sur les technologistes de laboratoire médical, les technologues en radiation médicale, les ergothérapeutes, les physiothérapeutes et les pharmaciennes et les pharmaciens* de l'Institut canadien d'information sur la santé (Ottawa, ICIS, 2007), de Statistique Canada et du ministère des Affaires civiles et de l'Immigration.

## Membres du groupe de travail sur le FM de la BDPS

Colleen Myrie	Ordre des audiologistes et des orthophonistes de l'Ontario
Sharon Cole	Ordre des podologues de l'Ontario
Bob Wilkins	Ordre des podologues de l'Ontario
Joel Friedman	Ordre des chiropraticiens de l'Ontario
Maria Simas	Ordre des chiropraticiens de l'Ontario
Tom Amsden	Ordre des hygiénistes dentaires de l'Ontario
Joyce Quan	Ordre des hygiénistes dentaires de l'Ontario
Greg Moor	Ordre royal des chirurgiens dentistes de l'Ontario
David McDonald	Ordre des technologues dentaires de l'Ontario
Nancy Storey	Ordre des denturologistes de l'Ontario
Jill Moriarty	Ordre des denturologistes de l'Ontario
Heena Vyas	Ordre des diététistes de l'Ontario
Corinne Flitton	Ordre des massothérapeutes de l'Ontario
Tami Hynes	Ordre des massothérapeutes de l'Ontario
Marjory Embree	Ordre des massothérapeutes de l'Ontario
Lynn Yawney	Ordre des technologues de laboratoire médical de l'Ontario
Caroline Morris	Ordre des technologues en radiation médicale de l'Ontario
Deborah Adams	Ordre des sages-femmes de l'Ontario
Gina Dawe	Ordre des sages-femmes de l'Ontario
Pam Marler	Ordre des ergothérapeutes de l'Ontario
Keisha Simpson	Ordre des opticiens de l'Ontario
Murray Turnour	Ordre des optométristes de l'Ontario
Della Croteau	Ordre des pharmaciens de l'Ontario
Wendy Davidson	Ordre des pharmaciens de l'Ontario
Shilo Tooze	Ordre des physiothérapeutes de l'Ontario
Gnana Fernando	Ordre des psychologues de l'Ontario
Janice Carson-Golden	Ordre des thérapeutes respiratoires de l'Ontario
Ania Walsh	Ordre des thérapeutes respiratoires de l'Ontario
Emily Cheung	Ordre des praticiens de médecine chinoise traditionnelle et des acupuncteurs de l'Ontario
Alice Wang	Ordre des praticiens de médecine chinoise traditionnelle et des acupuncteurs de l'Ontario
Brent Knowles	Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario
Elizabeth Good	Ministère de la Santé et des Soins de longue durée
Wai Chung	Ministère de la Santé et des Soins de longue durée
Amy Shen	Ministère de la Santé et des Soins de longue durée
Jennifer Iannetta	Ministère de la Santé et des Soins de longue durée
Ekta Khullar	Ministère de la Santé et des Soins de longue durée
Richard Fung	Ministère de la Santé et des Soins de longue durée
Anshoo Kamal	Ministère de la Santé et des Soins de longue durée
Hussein Lalani	Ministère de la Santé et des Soins de longue durée

# 1. Identificateurs, inscription, données démographiques

Élément de donnée – Définition	Valeurs valides	Collecte
<p><b>1. Numéro d'identificateur unique (anonymisé)</b> – Numéro unique qui identifie le dossier personnel des membres parmi l'ensemble des ordres.</p>	<p>Chaque ordre crée un numéro unique parmi l'ensemble des ordres selon un algorithme fourni par le ministère en utilisant des caractéristiques uniques :</p> <p>Nom complet, date de naissance complète, sexe</p> <p>Format : Caractères alphanumériques comprenant les symboles spéciaux « / » et « + ».</p> <p>Longueur : 22 caractères</p>	<p>Mise en œuvre par l'ordre au moment de l'inscription initiale.</p>
<p>Justification : Cet élément de donnée permet de distinguer une personne unique parmi tous les ordres. Il offre la possibilité de mettre à jour et de rafraîchir les données des dossiers selon un calendrier préétabli et de les lier aux renseignements antérieurs afin d'établir des statistiques relatives aux tendances. L'utilisation de ce numéro unique permettra d'identifier les professionnels de la santé inscrits dans plusieurs ordres ou qui changent de profession.</p>		
<p><b>2. État de l'inscription</b> – Un membre « actif » désigne un professionnel ayant officiellement acquis les diplômes et attestations requis pour exercer la profession et qui est apte à l'exercer d'une façon ou d'une autre. Un membre « inactif » désigne un professionnel qui ne peut plus exercer la profession.</p>	<p>« 1 : Actif » – Apte à exercer la profession de plein droit ou à un autre titre (p. ex., milieu clinique, recherche, enseignement, promotion de la santé, etc.).</p> <p>« 2 : Inactif » – N'est plus apte à exercer la profession à quelque titre que ce soit.</p> <p>Format : 9</p> <p>Longueur : 1</p>	<p>Valeur de l'ordre</p>
<p>Justification : La catégorisation des professionnels de la santé de l'Ontario selon l'activité ou l'inactivité de leur inscription permet de mesurer la main-d'œuvre réelle et potentielle.</p>		

Élément de donnée - Définition	Valeurs valides	Collecte
<p><b>3. Raison de l'inactivité de l'inscription</b> – Fournit de l'information sur le type d'attrition.</p> <p>NOTE : Dans le cas des membres qui ont démissionné, la transmission de cet élément de donnée aux fins de la BPDS est optionnelle.</p>	<p>« 01 : À la retraite » – Ne fait plus partie de la main-d'œuvre active.</p> <p>« 02 : A quitté le pays » – A quitté le Canada pour un autre pays.</p> <p>« 03 : A quitté la province » – A quitté l'Ontario pour un autre territoire ou province au Canada.</p> <p>« 04 : Changement de profession » – A laissé la profession pour en exercer une autre.</p> <p>« 05 : En congé » – N'exerce pas la profession en raison d'un congé.</p> <p>« 06 : Démission » – Non précisé</p> <p>« 07 : Autre (suspendu, révoqué, décédé) »</p> <p>« 98 : Sans objet » (pour ceux dont l'inscription est active seulement)</p> <p>« 99 : Inconnu »</p> <p>Format : 99 Longueur : 2</p>	<p>Renouvellement – le membre démissionne ou devient inactif.</p>
<p>Justification : Mesure le taux d'attrition des professionnels de la santé selon le type (p. ex., retraite ou déménagement à l'extérieur de la province).</p>		

Élément de donnée - Définition	Valeurs valides	Collecte
<p><b>4. Catégorie d'inscription</b> – Le type de certificat d'inscription délivré par l'ordre à un membre. Les catégories pourraient comprendre « générale », « limitée », « enseignant », « transitoire » ou une autre catégorie établie par les règlements de l'ordre concernant l'inscription.</p>	<p>« 01 : Praticien » – A rempli les exigences de base de la profession et est apte à l'exercer en Ontario.</p> <p>« 02 : Praticien enseignant » - A été nommé à titre de professeur dans un programme collégial ou universitaire approuvé dans la profession et est apte à exercer la profession.</p> <p>« 03 : Non-praticien » – Membre de l'ordre qui utilise ses connaissances liées à la profession pour effectuer de la recherche, enseigner, etc., mais ne peut accomplir aucun acte autorisé.</p> <p>« 04 : En formation » – Exerce sous supervision et travaille en vue de remplir les exigences de base de la profession</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• en étant inscrit dans un programme de formation,</li> <li>• en attendant de passer l'examen d'admission de la profession, ou</li> <li>• en acquérant de l'expérience clinique.</li> </ul> <p>« 98 : Sans objet » (pour ceux dont l'inscription n'est pas active)</p> <p>Note : « 99 : Inconnu » n'est pas une valeur valide pour cet élément de donnée.</p> <p>Format : 99 Longueur : 2</p>	<p>Valeur de l'ordre</p>
<p>Justification : Tient compte des différentes catégories de certificats détenus par les professionnels de la santé et identifie la main-d'œuvre réelle et potentielle.</p>		

Élément de donnée - Définition	Valeurs valides	Collecte
<b>5. Sexe</b> – Sexe du membre à sa naissance.	« H : Homme »  « F: Femme »  Format : A Longueur : 1	Inscription initiale
<b>6. Année de naissance</b> – Année de naissance du membre.	Valeur numérique « AAAA »  NOTE : Les valeurs « 9998 : Sans objet » et « 9999 : Inconnu » ne sont pas une valeur valide pour cet élément de donnée.  Format : 9999 Longueur : 4	Inscription initiale
Justification : Nécessaire pour calculer les indicateurs liés à l'âge de la main-d'œuvre (p. ex., l'âge moyen des professionnels de la santé).		
<b>7. Langues dans lesquelles les soins sont offerts</b> – Langues dans lesquelles le membre peut dispenser des services professionnels.	Codes de langue ISO 639-2  « 999 : Inconnu » (disponible seulement pour les niveaux 2 à 5).  Format : AAA ou 999 Longueur : 3	Inscription et renouvellement  Jusqu'à 5 langues
Justification : Mesure le nombre de professionnels de la santé aptes à dispenser des soins à diverses populations spéciales de l'Ontario dans une langue particulière.		

## 2. Géographie et accréditation

Élément de donnée - Définition	Valeurs valides	Collecte
<p><b>8. Code postal de la résidence principale</b> – Le code postal de la résidence principale habitée pendant six mois plus un jour ou, si deux adresses sont habitées à parts égales, l'adresse au moment de l'inscription ou du renouvellement.</p>	<p>« NAN ANA » (Canada) ou « 11111 » (É.-U.)</p> <p>« 999996 : À l'extérieur du Canada ou des É.-U. »</p> <p>« 999999 : Inconnu » = Espace vide</p> <p>NOTE : La valeur « 999998 : Sans objet » n'est pas valide pour cet élément de donnée. Si le membre vit à l'extérieur du Canada ou des États-Unis, alors l'élément de donnée devrait être « 999996 : à l'extérieur du Canada ou des É.-U. ».</p> <p>Format : AAAAAA ou 999999 Longueur : 6</p>	<p>Inscription et renouvellement</p>
<p>Justification : Lorsqu'il est combiné au code postal du lieu de travail, cet élément de donnée permet d'indiquer le lien entre le lieu de résidence des professionnels de la santé et leur lieu de travail. Il mesure également la répartition géographique des professionnels de la santé en Ontario et nous renseigne sur la mobilité des membres de la profession au sein de la province (p. ex., parmi les comtés et les RLISS).</p>		
<p><b>9. Province/territoire/État de la résidence principale</b> – La province ou le territoire (au Canada) ou l'État (aux É.-U.) de la résidence principale habitée pendant six mois plus un jour ou, si deux résidences sont habitées à parts égales, la province, le territoire ou l'État au moment de l'inscription ou du renouvellement.</p>	<p>Codes de province/territoire/État ISO 3166-2</p> <p>« 96 : À l'extérieur du Canada ou des É.-U. »</p> <p>« 99 : Inconnu » = Espace vide</p> <p>Format : AA ou 99 Longueur : 2</p>	<p>Inscription et renouvellement</p>
<p>Justification : Mesure le nombre de professionnels de la santé résidant en Ontario et indique leur répartition au Canada et aux États-Unis. Combiné avec d'autres éléments de données, cet élément nous renseigne sur la mobilité des membres de la profession.</p>		

Élément de donnée - Définition	Valeurs valides	Collecte
<p><b>10. Pays de la résidence principale</b> – Pays de résidence pendant six mois plus un jour ou, si deux pays sont habités à parts égales, pays de résidence au moment de l'inscription ou du renouvellement.</p>	<p>Codes de pays ISO 3166-1</p> <p>« 999 : Inconnu »</p> <p>Format: AAA ou 999 Longueur : 3</p>	<p>Inscription et renouvellement</p>
<p>Justification : Mesure le nombre de professionnels de la santé résidant à l'extérieur du Canada, mais inscrits en Ontario.</p>		
<p><b>11. Province ou territoire d'inscription</b> – Province ou territoire où le membre est actuellement inscrit.</p>	<p>« ON : Ontario »</p> <p>« 98 : Sans objet » (seulement une valeur valide si l'état de l'inscription correspond à « 2 : Inactif »).</p> <p>Format : AA ou 99 Longueur : 2</p>	<p>Valeur de l'ordre par défaut</p>
<p>Justification : Indique le lieu d'inscription actuel des professionnels de la santé. Pour la BDPS, l'Ontario est le lieu d'inscription principal.</p>		
<p><b>12. Année de délivrance du premier permis d'exercice en Ontario</b> – Première année où la personne est inscrite pour exercer la profession en Ontario.</p>	<p>Valeur numérique « AAAA »</p> <p>« 9998 : Sans objet » (pour les étudiants et les stagiaires)</p> <p>« 9999 : Inconnu »</p> <p>Format : 9999 Longueur : 4</p>	<p>Valeur de l'ordre</p>
<p>Justification : Combiné à d'autres facteurs (p. ex., l'année de l'obtention du diplôme), cet élément de donnée permet de déterminer le temps mis par un diplômé avant d'exercer la profession.</p>		

Élément de donnée - Définition	Valeurs valides	Collecte
<p><b>13. Autre province, territoire ou État d'inscription</b> – Autres provinces, territoires (au Canada) ou États (aux É.-U.) où un membre est inscrit et peut exercer la profession.</p>	<p>« Codes de province/territoire/État ISO 3166-2 »</p> <p>« 96 : À l'extérieur du Canada ou des É.-U. »</p> <p>« 98 : Sans objet »</p> <p>« 99 : Inconnu » = Espace vide</p> <p>Format: AA Longueur : 2</p>	<p>Inscription et renouvellement</p> <p>Maximum de 3</p>
<p>Justification : Évalue la mobilité potentielle de la main-d'œuvre en mesurant la proportion de professionnels de la santé qui sont aussi inscrits ailleurs au Canada et aux États-Unis.</p>		
<p><b>14. Autre pays d'inscription</b> – Pays où un membre est inscrit et peut exercer la profession.</p>	<p>« Codes de pays ISO 3166-1 »</p> <p>« 98 : Sans objet »</p> <p>« 99 : Inconnu » = Espace vide</p> <p>Format : AAA Longueur : 3</p>	<p>Inscription et renouvellement</p> <p>Maximum de 3</p>
<p>Justification : Évalue la mobilité potentielle de la main-d'œuvre en mesurant la proportion de professionnels de la santé qui sont aussi inscrits dans d'autres pays.</p>		

Élément de donnée - Définition	Valeurs valides	Collecte
<p><b>15. Province, territoire ou État d'exercice précédent le plus récent</b> – Plus récent territoire ou province (au Canada) ou État (aux É.-U.) précédent d'exercice de la profession où la majorité des activités d'emploi ou de travail autonome ont eu lieu.</p>	<p>« Codes de province/territoire/État ISO 3166-2 »</p> <p>« 96 : À l'extérieur du Canada ou des É.-U. »</p> <p>« 98 : Sans objet »</p> <p>« 99 : Inconnu » = Espace vide</p> <p>Format : AA Longueur : 2</p>	Inscription
Justification : Mesure la migration d'entrée des professionnels de la santé provenant de provinces, territoires ou États (aux É.-U.) particuliers.		
<p><b>16. Pays d'exercice précédent le plus récent</b> – Plus récent pays d'exercice précédent de la profession où la majorité des activités d'emploi ou de travail autonome ont eu lieu.</p>	<p>« Codes de pays ISO 3166-1 »</p> <p>« 998 : Sans objet »</p> <p>« 999 : Inconnu » = Espace vide</p> <p>Format: AAA Longueur : 3</p>	Inscription
Justification : Mesure la migration d'entrée des professionnels de la santé et indique le pays d'où ils ont émigré.		
<p><b>17. Dernière année d'exercice dans la province, le territoire, l'État ou le pays précédent</b> – Dernière année où le membre a exercé sa profession à l'extérieur de l'Ontario à l'endroit précédent.</p>	<p>Valeur numérique « AAAA »</p> <p>« 9998 : Sans objet » (pour les étudiants et les stagiaires)</p> <p>« 9999 : Inconnu » = Espace vide</p> <p>Format : 9999 Longueur : 4</p>	Inscription
Justification : Lorsque combiné à la première année d'exercice en Ontario, cet élément de donnée mesure le temps que met un professionnel de la santé à passer d'un endroit à un autre.		

Élément de donnée - Définition	Valeurs valides	Collecte
<p><b>18. Certification de spécialité</b> – Secteur ou domaine particulier de la profession dans lequel le membre a été certifié.</p>	<p>« 0000 : Général – TLM »</p> <p>« 0001 : Biochimie – TLM »</p> <p>« 0002 : Immunologie– TLM »</p> <p>« 0003 : Hématologie – TLM »</p> <p>« 0004 : Histologie – TLM »</p> <p>« 0005 : Microbiologie – TLM »</p> <p>« 0006 : Science transfusionnelle – TLM »</p> <p>« 0007 : Cytogénétique – génétique – TLM »</p> <p>« 0008 : Génétique moléculaire – génétique – TLM »</p> <p>« 0009 : Cytologie – TLM »</p> <p>« 0050 : Résonance magnétique – TRM »</p> <p>« 0051 : Médecine nucléaire – TRM »</p> <p>« 0052 : Radiothérapie – TRM »</p> <p>« 0053 : Radiographie – TRM »</p> <p>« 0100 : Général – hygiénistes dentaires »</p> <p>« 0101 : Hygiène dentaire restauratrice - hygiénistes dentaires »</p>	<p>Inscription et renouvellement</p> <p>Maximum de 10</p>

Élément de donnée - Définition	Valeurs valides	Collecte
<b>18. Certification de spécialité - suite</b>	« 0149 : Sans spécialité – dentistes » « 0150 : Endodontie – dentistes » « 0151 : Chirurgie buccale et maxillo-faciale – dentistes » « 0152 : Pathologie buccale – dentistes » « 0153 : Radiologie buccale – dentistes » « 0154 : Médecine buccale – dentistes » « 0155 : Orthodontie – dentistes » « 0156 : Dentisterie pédiatrique - dentistes » « 0157 : Parodontologie – dentistes » « 0158 : Prosthodontie – dentistes » « 0159 : Santé dentaire publique – dentistes » « 0160 : Anesthésie dentaire – dentistes » « 0200 : Adultes – infirmières et infirmiers praticiens » « 0201 : Pédiatrie – infirmières et infirmiers praticiens » « 0202 : Soins de santé primaires – infirmières et infirmiers praticiens »	Inscription et renouvellement  Maximum de 10

Élément de donnée - Définition	Valeurs valides	Collecte
<p><b>18. Certification de spécialité - suite</b></p>	<p>« 9998 : Sans objet »</p> <p>« 9999 : Inconnu »</p> <p>Format : 9999 Longueur : 4</p> <p>NOTE : Les espaces vides deviennent par défaut « 9998 : Sans objet » pour toutes les professions de la santé à l'exception des TLM, TRM, hygiénistes dentaires, dentistes et infirmières et infirmiers praticiens, où les espaces vides deviennent par défaut « 9999 : Inconnu ».</p>	<p>Inscription et renouvellement</p> <p>Maximum de 10</p>
<p>Justification : Identifie les spécialités certifiées des professionnels de la santé et leurs possibles domaines de spécialité.</p>		
<p><b>19. Année de la certification de spécialité</b> – Année de l'obtention du certificat de spécialité.</p>	<p>Valeur numérique « AAAA »</p> <p>« 9998 : Sans objet »</p> <p>« 9999 : Inconnu »</p> <p>Format : 9999 Longueur : 4</p> <p>NOTE : Les espaces vides deviennent par défaut « 9998 : Sans objet » pour toutes les professions de la santé à l'exception des TLM, TRM, hygiénistes dentaires, dentistes et infirmières et infirmiers praticiens, où les espaces vides deviennent par défaut « 9999 : Inconnu ».</p>	<p>Inscription et renouvellement</p> <p>Maximum de 10</p>
<p>Justification : Mesure le temps requis pour obtenir chaque certification et le nombre d'années d'exercice des professionnels de la santé au cours de leur vie.</p>		

### 3. Éducation

Élément de donnée - Définition	Valeurs valides	Collecte
<p><b>20. Réussite d'un programme relais</b> – A terminé un programme qui aide les personnes formées à l'étranger à obtenir un permis d'exercer correspondant à leurs compétences, à leurs diplômes et à leur expérience. Ce programme repose sur une formation axée sur une profession particulière qui fait le pont entre les compétences, les diplômes et l'expérience des personnes formées à l'étranger et les exigences de l'organisme de réglementation. La formation peut comprendre l'évaluation des acquis, la préparation aux examens, des occasions de mentorat, une formation linguistique professionnelle et un stage en milieu de travail.</p>	<p>« 1 : Oui »</p> <p>« 2 : Non »</p> <p>« 8 : Sans objet »</p> <p>« 9 : Inconnu » = Espace vide</p> <p>Format : 9 Longueur : 1</p> <p><i>Définition élaborée en collaboration avec le ministère des Affaires civiques et de l'immigration.</i></p>	<p>Inscription initiale</p>
<p>Justification : Mesure le nombre de professionnels de la santé qui ont terminé des programmes relais et aide à évaluer leur succès.</p>		
<p><b>21. Année de réussite du programme relais</b> – Année où le programme relais a été terminé.</p>	<p>Valeur numérique « AAAA »</p> <p>« 9998 : Sans objet »</p> <p>« 9999 : Inconnu » = Espace vide</p> <p>Format : 9999 Longueur : 4</p>	<p>Inscription initiale</p>
<p>Justification : Mesure la durée entre la réussite d'un programme relais et l'inscription initiale pour exercer la profession en Ontario.</p>		

Élément de donnée - Définition	Valeurs valides	Collecte
<p><b>22. Niveau de scolarité atteint dans la profession</b> – Niveau de scolarité atteint par la personne dans la profession.</p>	<p>« 01 : Diplôme » - Diplôme (ou l'équivalent) conféré par un collège communautaire, une université ou un établissement comparable.</p> <p>« 02 : Baccalauréat » - Diplôme de premier cycle conféré par une université ou un établissement comparable.</p> <p>« 03 : Maîtrise » - Diplôme universitaire de deuxième cycle.</p> <p>« 04 : Doctorat professionnel » - Premier diplôme professionnel conféré par une université ou un établissement comparable.</p> <p>« 05 : Doctorat » - Diplôme universitaire de troisième cycle.</p> <p>« 07 : Certificat ou cours universitaires de cycle supérieur préalables à l'exercice de la profession » – Certificat universitaire obtenu ou série de cours universitaires réussis après l'obtention (au minimum) d'un diplôme de premier cycle. Ce certificat ou cette série de cours représente une condition obligatoire pour exercer la profession. Cela exclut les certificats et cours d'éducation permanente.</p> <p>« 06 : Aucune de ces réponses » - Niveau de scolarité dans la profession ne figurant pas dans cette liste.</p> <p>« 98 : Sans objet »</p> <p>« 99 : Inconnu » = Espace vide Format : 99 Longueur : 2</p> <p><i>Tiré des dictionnaires de données des bases de données sur les technologistes de laboratoire médical, les technologues en radiation médicale, les ergothérapeutes, les physiothérapeutes et les pharmaciennes et les pharmaciens, tous de l'Institut canadien d'information sur la santé (Ottawa, ICIS, 2007).</i></p>	<p>Inscription initiale et renouvellement</p> <p>Pour chaque niveau de scolarité (jusqu'à 5 niveaux)</p>
<p>Justification : Mesure les niveaux de scolarité atteints par les professionnels de la santé au cours de leur carrière et nous renseigne sur leur scolarité initiale et les schèmes relatifs à l'éducation permanente.</p>		

Élément de donnée - Définition	Valeurs valides	Collecte
<p><b>23. Année d'obtention du diplôme professionnel</b> – Année de réussite du programme d'études dans la profession</p>	<p>Valeur numérique « AAAA »</p> <p>« 998 : Sans objet » (pour les étudiants et les stagiaires)</p> <p>« 999 : Inconnu » = Espace vide</p> <p>Format : 9999 Longueur : 4</p>	<p>Inscription initiale et renouvellement</p> <p>Pour chaque niveau de scolarité (jusqu'à 5 niveaux)</p>
<p>Justification : Mesure le temps requis pour atteindre chaque niveau de scolarité et nous renseigne sur le cheminement scolaire.</p>		
<p><b>24. Établissement d'enseignement canadien où le diplôme professionnel a été obtenu</b> – Nom de l'établissement où le membre a obtenu son diplôme professionnel.</p>	<p>Liste des établissements d'enseignement au Canada provenant de Statistique Canada**</p> <p>« CPEP : Collèges privés d'enseignement professionnel »</p> <p>« ÉTR : À l'étranger »</p> <p>« 998 : Sans objet »</p> <p>« 999 : Inconnu » = Espace vide</p> <p>Format : AAA ou 999 Longueur : 3</p> <p><small>** Code et nom des établissements postsecondaires au Canada, Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP)</small></p>	<p>Inscription et renouvellement</p> <p>Pour chaque niveau de scolarité (jusqu'à 5 niveaux)</p>
<p>Justification : Mesure la disponibilité des programmes et détermine d'où proviennent les professionnels de la santé en Ontario.</p>		

Élément de donnée - Définition	Valeurs valides	Collecte
<p><b>25. Province/territoire/État d'obtention du diplôme professionnel</b> – Province ou territoire (au Canada) ou État (aux É.-U.) où le membre a obtenu son diplôme professionnel.</p>	<p>Codes de province/Territoire/État ISO 3166-2            « 96 : À l'extérieur du Canada ou des États-Unis »            « 98 : Sans objet » (pour les étudiants et les stagiaires)            « 99 : Inconnu » = Espace vide</p> <p>Format : AA ou 99            Longueur : 2</p>	<p>Inscription et renouvellement</p> <p>Pour chaque niveau de scolarité (jusqu'à 5 niveaux)</p>
<p>Justification : Mesure la mobilité des professionnels de la santé aux fins du cheminement scolaire et documente la relation entre l'endroit où ils ont fait leurs études et celui où ils exercent actuellement leur profession.</p>		
<p><b>26. Pays d'obtention du diplôme professionnel</b> – Pays où le membre a obtenu son diplôme professionnel.</p>	<p>Codes de pays ISO 3166-1            « 998 : Sans objet » (pour les étudiants et les stagiaires)            « 999 : Inconnu » = Espace vide</p> <p>Format : AAA ou 999            Longueur : 3</p>	<p>Inscription et renouvellement</p> <p>Pour chaque niveau de scolarité (jusqu'à 5 niveaux)</p>
<p>Justification : Mesure le nombre de professionnels de la santé formés à l'étranger exerçant leur profession en Ontario ainsi que les tendances migratoires internationales.</p>		

Élément de donnée - Définition	Valeurs valides	Collecte
<p><b>27. Plus haut niveau de scolarité atteint à l'extérieur de la profession</b> - Plus haut niveau de scolarité réussi en dehors de la profession</p>	<p>« 01 : Diplôme » - Diplôme (ou l'équivalent) conféré par un collège communautaire, une université ou un établissement comparable.</p> <p>« 02 : Baccalauréat » - Diplôme de premier cycle conféré par une université ou un établissement comparable.</p> <p>« 03 : Maîtrise » - Diplôme universitaire de deuxième cycle conféré par une université ou un établissement comparable.</p> <p>« 04 : Doctorat professionnel » - Premier diplôme professionnel conféré par une université ou un établissement comparable.</p> <p>« 05 : Doctorat » - Diplôme universitaire de troisième cycle.</p> <p>« 06 : Aucune de ces réponses »</p> <p>« 98 : Sans objet »</p> <p>« 99 : Inconnu » = Espace vide</p> <p>Format : 99 Longueur : 2</p>	<p>Inscription et renouvellement</p>
<p>Justification : Identifie et précise le niveau de scolarité atteint à l'extérieur de la profession et nous renseigne sur les changements de carrière potentiels.</p>		

Élément de donnée - Définition	Valeurs valides	Collecte
<p><b>28. Domaine d'études du plus haut niveau de scolarité atteint à l'extérieur de la profession</b> - Domaine d'études du plus haut niveau de scolarité atteint à l'extérieur de la profession.</p>	<p>« 01 : Réadaptation générale » - Englobe les programmes qui comprennent une étude systématique des dimensions physiques et psychosociales de la fonction humaine tout au long de la vie des personnes atteintes de déficiences, d'invalidités et(ou) de handicaps.</p> <p>« 02 : Sciences de laboratoire » - Comprend les programmes qui préparent les gens à faire et à superviser des examens médicaux complexes, des essais cliniques et des recherches expérimentales, à gérer des laboratoires cliniques, et à consulter des médecins et des chercheurs cliniques au sujet des diagnostics, des causes et de la propagation des maladies, et des résultats des recherches.</p> <p>« 03 : Mathématiques, sciences de l'informatique » - Comprend les programmes généraux qui portent sur l'analyse des quantités, des magnitudes, des formes et leurs relations, par le biais de la logique symbolique et du langage ou de tout autre programme général axé sur le calcul, la science informatique et les systèmes faisant partie d'un programme vaste et (ou) interdisciplinaire.</p> <p>« 04 : Administration/Gestion sanitaire » - Comprend les programmes qui préparent les gens à concevoir, à planifier et à gérer des centres et des services de soins de santé au sein des établissements médicaux et à l'échelle des systèmes de santé.</p> <p>« 05 : Administration publique » - Englobe les programmes d'enseignement qui préparent les gens à analyser, à gérer et à dispenser des programmes et des services publics.</p>	<p>Inscription et renouvellement</p>

Élément de donnée - Définition	Valeurs valides	Collecte
<p><b>28. Domaine d'études du plus haut niveau de scolarité - suite</b></p>	<p>« 06 : Santé publique » - Englobe les programmes généraux qui préparent les gens à planifier, à gérer et à évaluer les services de santé publique et au poste d'agent de la santé publique.</p> <p>« 07 : Cinésiologie et science du mouvement humain » - Englobe les programmes scientifiques qui traitent de l'anatomie, de la physiologie, de la biochimie et de la biophysique du mouvement humain, et des applications relatives aux exercices et à la réadaptation thérapeutique.</p> <p>« 08 : Gériologie » - Englobe les programmes scientifiques portant sur le processus de vieillissement humain et les populations humaines âgées en ayant recours aux connaissances et aux méthodologies des sciences sociales, de la psychologie et des sciences biologiques et de la santé.</p> <p>« 09 : Psychologie » - Englobe les programmes d'enseignement qui portent sur l'étude scientifique du comportement des gens, seuls ou en groupe, et des bases physiques et environnementales de l'activité mentale, émotionnelle et neurologique.</p> <p>« 10 : Professions de la santé et sciences cliniques connexes » - Englobe les programmes d'enseignement qui préparent les gens à exercer comme professionnels et assistants agréés dans les professions de la santé, et qui portent sur l'étude des sciences cliniques connexes.</p>	<p>Inscription et renouvellement</p>

Élément de donnée - Définition	Valeurs valides	Collecte
<p><b>28. Domaine d'études du plus haut niveau de scolarité - suite</b></p>	<p>« 11 : Sciences biologiques et biomédicales » - Englobe les programmes d'enseignement qui traitent des sciences biologiques et des sciences biomédicales non cliniques, et qui préparent les gens à la recherche et à une carrière professionnelle comme biologistes et scientifiques biomédicaux.</p> <p>« 12 : Sciences physiques » - Englobe les programmes d'enseignement axés sur l'étude scientifique des objets inertes, des processus de la matière et de l'énergie, et des phénomènes associés.</p> <p>« 13 : Sciences sociales, arts et lettres et sciences humaines » - Englobe les programmes d'enseignement qui portent sur l'étude systématique des systèmes sociaux, des institutions sociales et du comportement social ou qui comprennent des études indépendantes ou individualisées dans les arts libéraux, les lettres et les sciences humaines, la littérature, l'histoire et le curriculum général.</p> <p>« 14 : Éducation » - Englobe les programmes d'enseignement centrés sur la théorie et les méthodes d'apprentissage et d'enseignement, et les services de soutien, administratifs et de recherche connexes.</p> <p>« 15 : Droit » - Englobe les programmes d'enseignement qui préparent les gens à la profession juridique, aux professions de soutien connexes et à la recherche juridique professionnelle, et qui portent sur l'étude des questions d'ordre juridique dans des programmes non professionnels.</p>	<p>Inscription et renouvellement</p>

Élément de donnée - Définition	Valeurs valides	Collecte
<p><b>28. Domaine d'études du plus haut niveau de scolarité - suite</b></p>	<p>« 16 : Affaires, gestion, marketing et programmes connexes » - Englobe les programmes d'enseignement qui préparent les gens à exercer des fonctions de gestion, de soutien technique et de recherche appliquée se rapportant à l'exploitation d'entreprises commerciales et sans but lucratif et à l'achat de biens et de services.</p> <p>« 17 : Génie » - Englobe les programmes d'enseignement qui préparent les gens à appliquer les principes mathématiques et scientifiques à la résolution de problèmes pratiques.</p> <p>« 18 : Autre domaine d'études » - Tout programme non mentionné ci-dessus.</p> <p>« 98 : Sans objet »</p> <p>« 99 : Inconnu » = Espace vide</p> <p>Format : 99 Longueur : 2</p> <p><i>Tiré de la Classification des programmes d'enseignement (CPE), Canada, 2000, de Statistique Canada à l'adresse <a href="http://stds.statcan.ca/english/cip/cip_édigit_details.asp?code">http://stds.statcan.ca/english/cip/cip_édigit_details.asp?code</a></i></p>	<p>Inscription et renouvellement</p>
<p>Justification : Nous renseigne sur les compétences et connaissances des professionnels de la santé et les changements de carrière potentiels.</p>		

Élément de donnée - Définition	Valeurs valides	Collecte
<p><b>29. Année d'obtention du diplôme à l'extérieur de la profession --</b> Année d'obtention du diplôme pour le plus haut niveau de scolarité atteint à l'extérieur de la profession.</p>	<p>Valeur numérique « AAAA »</p> <p>« 9998 : Sans objet »</p> <p>« 9999 : Inconnu » = Espace vide</p> <p>Format : 9999 Longueur : 4</p>	<p>Inscription et renouvellement</p>
<p>Justification : Nous renseigne sur le cheminement scolaire des professionnels de la santé et les tendances en matière d'éducation permanente.</p>		
<p><b>30. Province/territoire/État d'obtention du diplôme pour le plus haut niveau de scolarité atteint à l'extérieur de la profession –</b> Province ou territoire (au Canada) ou État (aux É.-U.) d'obtention du diplôme pour le plus haut niveau de scolarité atteint à l'extérieur de la profession.</p>	<p>Codes de province/territoire/État ISO 3166-2</p> <p>« 96 : À l'extérieur du Canada ou des États-Unis »</p> <p>« 98 : Sans objet » (aucunes études à l'extérieur de la profession)</p> <p>« 99 : Inconnu » = Espace vide</p> <p>Format : AA ou 99 Longueur : 2</p>	<p>Inscription et renouvellement</p>
<p>Justification : Mesure la mobilité des professionnels de la santé au Canada et aux États-Unis aux fins du cheminement scolaire et nous renseigne sur les changements de carrière liés à la migration interprovinciale et à la mobilité entre le Canada et les États-Unis.</p>		

Élément de donnée - Définition	Valeurs valides	Collecte
<b>31. Pays d'obtention du diplôme pour le plus haut niveau de scolarité atteint à l'extérieur de la profession</b> – Pays d'obtention du diplôme pour le plus haut niveau de scolarité atteint à l'extérieur de la profession.	Codes de pays ISO 3166-1 « 998 : Sans objet » « 999 : Inconnu » = Espace vide  Format : AAA ou 999 Longueur : 3	Inscription et renouvellement
Justification : Nous renseigne sur les changements de carrière potentiels des professionnels de la santé formés à l'étranger et sur les tendances migratoires.		

## 4. Emploi

### 4.1 Emplois antérieurs

Élément de donnée - Définition	Valeurs valides	Collecte
<p><b>32. Pays où le membre a exercé sa profession pour la première fois</b> – Le pays où le membre a commencé à exercer la profession après avoir terminé la formation requise pour cette profession dans ce territoire de compétence.</p>	<p>Codes de pays ISO 3166-1</p> <p>« 998 : Sans objet »</p> <p>« 999 : Inconnu » = Espace vide</p> <p>Format : AAA ou 999</p> <p>Longueur : 3</p>	<p>Inscription initiale</p>
<p>Justification : Identifie le lieu où le membre a exercé la profession pour la première fois et cerne les tendances internationales en matière de migration pour cette profession de la santé.</p>		
<p><b>33. Province/territoire/État où le membre a exercé sa profession pour la première fois</b> – Le premier territoire ou province (au Canada) ou État (aux É.-U.) où le membre a commencé à exercer la profession après avoir terminé la formation requise pour cette profession dans ce territoire de compétence.</p>	<p>Codes de provinces/territoires/États ISO 3166-2</p> <p>« 96 : À l'extérieur du Canada et des États-Unis »</p> <p>« 99 : Inconnu » = Espace vide</p> <p>Format : AA ou 99</p> <p>Longueur : 2</p> <p>NOTE : « 98 : Sans objet » n'est pas une valeur valide pour cet élément de donnée.</p>	<p>Inscription initiale</p>
<p>Justification : Précise, pour ceux et celles qui ont d'abord exercé la profession au Canada ou aux É.-U., le lieu où ils ont commencé à exercer à titre de professionnel de la santé et permet la réalisation d'analyses sur la migration interprovinciale et la mobilité entre les É.-U. et le Canada.</p>		

Élément de donnée - Définition	Valeurs valides	Collecte
<p><b>34. Première année d'exercice de la profession</b> – L'année où le membre a commencé à exercer la profession dans le premier lieu d'exercice après avoir terminé la formation requise pour cette profession dans ce territoire de compétence.</p>	<p>Valeur numérique « AAAA »</p> <p>« 9999 : Inconnu »</p> <p>Format : 9999 Longueur : 4</p> <p>NOTE : « 9998 : Sans objet » n'est pas une valeur valide pour cet élément de donnée.</p>	<p>Inscription initiale</p>
<p>Justification : Fournit une donnée de référence pour l'entrée dans la profession. La première année d'exercice sert d'indicateur indirect pour calculer le nombre d'années dans la population active et, en combinaison avec d'autres éléments de données sur les études, nous renseigne sur les transitions à l'intérieur du cycle de la vie professionnelle.</p>		
<p><b>35. Premier lieu d'exercice de la profession au Canada</b> – Si le premier lieu d'exercice de la profession est à l'extérieur du Canada, il s'agit du premier territoire ou province où le membre a commencé à exercer la profession au Canada.</p>	<p>Si l'élément de donnée 32 n'est pas le Canada, le membre doit fournir cet élément de donnée.</p> <p>Codes de provinces/territoires ISO 3166-2</p> <p>« 99 : Inconnu » = Espace vide</p> <p>Format : AA ou 99 Longueur : 2</p>	<p>Inscription initiale</p>
<p>Justification : Identifie le lieu initial d'exercice de la profession au Canada d'un professionnel de la santé formé à l'étranger et nous renseigne sur la mobilité des professionnels de la santé formés à l'étranger.</p>		
<p><b>36. Première année d'exercice de la profession au Canada</b> – L'année où le membre a commencé à exercer la profession au Canada.</p>	<p>Valeur numérique « AAAA »</p> <p>« 9999 : Inconnu » = Espace vide</p> <p>Format : 9999 Longueur : 4</p>	<p>Inscription initiale</p>
<p>Justification : Fournit une donnée de référence pour l'entrée initiale au sein de la population active du Canada et sert d'indicateur indirect pour calculer le nombre d'années dans la population active. Cet élément de donnée nous renseigne sur les transitions, au sein de la population active, des professionnels de la santé qui immigreront au Canada.</p>		

## 4.2 Emploi actuel – Renseignements relatifs aux membres

Élément de donnée - Définition	Valeurs valides	Collecte
<p><b>37. Exercice</b> – Décrit l'exercice de la profession.</p>	<p>01 : Exercice de la profession d'une façon ou d'une autre</p> <p>02 : Travaille en dehors de la profession et est à la recherche d'un emploi au sein de la profession</p> <p>03 : Travaille en dehors de la profession et n'est pas à la recherche d'un emploi au sein de la profession</p> <p>04 : Ne travaille pas et est à la recherche d'un emploi dans la profession</p> <p>05 : Ne travaille pas et n'est pas à la recherche d'un emploi dans la profession</p> <p>06 : En congé - n'exerce pas la profession en raison d'un congé</p> <p>98 : Sans objet (pour les étudiants et les stagiaires)</p> <p>99 : Inconnu = Espace vide</p> <p>Format : 99 Longueur : 2</p>	Renouvellement
<p>Justification : Identifie la population réellement ou potentiellement active et le taux de participation pour les professions de la santé.</p>		

Élément de donnée - Définition	Valeurs valides	Collecte
<p><b>38. Préférence pour le travail à temps plein/temps partiel/occasionnel</b> – La préférence du professionnel de la santé relativement au régime de travail dans la profession.</p>	<p>« 1 : Temps plein » - Préfère avoir un travail régulier 30 heures ou plus par semaine.</p> <p>« 2 : Temps partiel » - Préfère avoir un travail régulier de moins de 30 heures par semaine.</p> <p>« 3 : Occasionnel » - Préfère travailler sans avoir un nombre d'heures fixe prédéterminé par semaine.</p> <p>« 8 : Sans objet »</p> <p>« 9 : Inconnu » = Espace vide</p> <p>Format : 9 Longueur : 1</p>	Renouvellement
<p>Justification : Indique dans quelle mesure le professionnel de la santé préfère participer au marché de travail pour donner une idée de l'offre de main-d'oeuvre.</p>		

Élément de donnée - Définition	Valeurs valides	Collecte
<p><b>39. Infirmière ou infirmier d'agence</b> – Pour déterminer si l'infirmière ou l'infirmier travaille pour une agence de personnel infirmier.</p>	<p>1 : Oui            2 : Non            8 : Sans objet (pour tous les professionnels de la santé sauf les infirmières et infirmiers)            9 : Inconnu</p> <p>Format : 9            Longueur : 1</p> <p>Note : Pour l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario, les espaces vides deviendront par défaut « 9 : Inconnu ». Pour tous les autres ordres, les espaces vides deviendront par défaut « 8 : Sans objet »</p>	Renouvellement
Justification : Identifie les tendances d'emploi et la répartition géographique des infirmières et infirmiers.		
<p><b>40. Nombre total de semaines durant lesquelles le membre a exercé sa profession dans les 12 derniers mois</b> – Nombre de semaines durant lesquelles le membre a exercé la profession durant les 12 derniers mois dans tous les lieux de travail. Cela exclut les vacances, les services sur appel, les congés de maladie et les congés autorisés de plus d'une semaine. Noter que si le membre a exercé la profession au moins une journée au cours d'une semaine, cela compte comme une semaine.</p>	<p>Valeur numérique « SS »</p> <p>« 98 : Sans objet »</p> <p>« 99 : Inconnu » = Espace vide</p> <p>Format : 99            Longueur : 2</p>	Renouvellement
Justification – Fournit une mesure du temps passé par un membre dans l'exercice de la profession durant une année typique.		

Élément de donnée - Définition	Valeurs valides	Collecte
<p><b>41. Nombre hebdomadaire moyen d'heures d'exercice de la profession dans les 12 derniers mois</b> – Nombre moyen d'heures d'exercice de la profession par semaine dans tous les lieux de travail. Cela inclut toutes les heures consacrées à l'exercice de la profession (p. ex., déplacements pour se rendre dans les différents lieux de travail, préparation et prestation des services, heures travaillées durant les services sur appel). Cela exclut les heures consacrées aux activités bénévoles, aux activités extérieures à la profession ou les heures durant lesquelles le membre ne travaille pas lorsqu'il est sur appel.</p>	<p>Valeur numérique « HHH »</p> <p>« 998 : Sans objet »</p> <p>« 999 : Inconnu » = Espace vide</p> <p>Format : 999 Longueur 3</p> <p><i>Tiré des dictionnaires de données sur les technologues de laboratoire médical, les technologues en radiation médicale, les ergothérapeutes, les physiothérapeutes et les pharmaciens et les pharmaciennes, tous de l'Institut canadien d'information sur la santé (Ottawa : ICIS, 2007).</i></p>	Renouvellement
<p>Justification : Fournit une indication du nombre d'heures qu'un professionnel de la santé consacre à l'exercice de la profession dans tous les lieux de travail afin d'avoir une meilleure idée de la charge de travail et de la disponibilité des services.</p>		
<p><b>42. Nombre hebdomadaire moyen d'heures sur appel dans les 12 derniers mois</b> – Nombre moyen d'heures sur appel par semaine dans tous les lieux de travail. Cela inclut toutes les heures sur appel (travaillées ou non).</p>	<p>Valeur numérique « HHH »</p> <p>« 98 : Sans objet »</p> <p>« 99 : Inconnu » = Espace vide</p> <p>Format : 99 Longueur : 2</p>	Renouvellement
<p>Justification : Fournit une indication du nombre d'heures qu'un professionnel de la santé consacre aux services sur appel afin d'avoir une meilleure idée de la charge de travail ainsi que des questions touchant le recrutement et le maintien de la main-d'œuvre.</p>		
<p><b>43. Proportion du nombre hebdomadaire moyen d'heures d'exercice de la profession consacrée à la prestation de services professionnels directs</b> - Proportion du nombre moyen d'heures par semaine consacrée à la prestation de services professionnels directs dans tous les lieux de travail (examens, soins aux patients, promotion de la santé, préparation/assemblage/réparation des appareils de santé). Cela exclut les heures consacrées à la formation clinique (prestation de services professionnels à des fins d'enseignement).</p>	<p>Valeur numérique « % »</p> <p>« 998 : Sans objet »</p> <p>« 999 : Inconnu » = Espace vide</p> <p>Format : 999 Longueur : 3</p>	Renouvellement
<p>Justification : Fournit le nombre d'heures consacrées à la prestation de services professionnels directs et donne une indication de la disponibilité des services.</p>		

Élément de donnée - Définition	Valeurs valides	Collecte
<p><b>44. Proportion du nombre hebdomadaire moyen d'heures d'exercice de la profession consacrée à l'enseignement -</b> Proportion du nombre moyen d'heures d'exercice de la profession par semaine consacrée à l'enseignement, et ce dans tous les lieux de travail, pour préparer les étudiants à exercer une profession de la santé (p. ex., niveau postsecondaire), excluant la formation clinique (prestation de services professionnels à des fins d'enseignement).</p>	<p>Valeur numérique « % »</p> <p>« 998 : Sans objet »</p> <p>« 999 : Inconnu » = Espace vide</p> <p>Format : 999 Longueur : 3</p>	Renouvellement
Justification : Fournit une indication du nombre d'heures consacrées à l'enseignement et donne une idée de la disponibilité des services.		
<p><b>45. Proportion du nombre hebdomadaire moyen d'heures d'exercice de la profession consacrée à la formation clinique -</b> Proportion du nombre moyen d'heures d'exercice de la profession par semaine consacrée uniquement à la formation clinique (p. ex., prestation de services professionnels directs à des fins d'enseignement) dans tous les lieux de travail.</p>	<p>Valeur numérique « % »</p> <p>« 998 : Sans objet »</p> <p>« 999 : Inconnu » = Espace vide</p> <p>Format : 999 Longueur : 3</p>	Renouvellement
Justification : Fournit une indication du nombre d'heures consacrées par semaine à la formation clinique et donne une idée de la charge de travail et de la capacité en matière de formation.		
<p><b>46. Proportion du nombre hebdomadaire moyen d'heures d'exercice de la profession consacrée à la recherche -</b> Proportion du nombre moyen d'heures par semaine consacrée aux activités de recherche liées à la profession, et ce dans tous les lieux de travail.</p>	<p>Valeur numérique « % »</p> <p>« 998 : Sans objet »</p> <p>« 999 : Inconnu » = Espace vide</p> <p>Format : 999 Longueur : 3</p>	Renouvellement
Justification : Fournit une indication du nombre d'heures consacrées par semaine à la recherche et donne une idée de la disponibilité des services.		

Élément de donnée - Définition	Valeurs valides	Collecte
<p><b>47. Proportion du nombre hebdomadaire moyen d'heures d'exercice de la profession consacrée à l'administration -</b> Proportion du nombre moyen d'heures par semaine consacrée aux activités d'administration liées à la profession dans tous les lieux de travail.</p>	<p>Valeur numérique « % »</p> <p>« 998 : Sans objet »</p> <p>« 999 : Inconnu » = Espace vide</p> <p>Format : 999 Longueur : 3</p>	Renouvellement
Justification : Fournit une indication du nombre d'heures consacrées à l'administration et donne une idée de la disponibilité des services.		
<p><b>48. Proportion du nombre hebdomadaire moyen d'heures d'exercice de la profession consacrée à toute autre activité</b> - Proportion du nombre moyen d'heures par semaine consacrée à toutes les autres activités liées à la profession dans tous les lieux de travail, excluant la prestation de services professionnels directs, l'enseignement, la recherche et l'administration.</p>	<p>Valeur numérique « % »</p> <p>« 998 : Sans objet »</p> <p>« 999 : Inconnu » = Espace vide</p> <p>Format : 999 Longueur : 3</p>	Renouvellement
Justification : Indique les heures consacrées aux activités autres que dans les quatre catégories susmentionnées.		

### 4.3 Emploi actuel – Renseignements relatifs au lieu de travail

Élément de donnée - Définition	Valeurs valides	Collecte
<b>49. Plus de trois lieux de travail</b>	« 1 : Oui »  « 2 : Non »  « 8 : Sans objet »  « 9 : Inconnu = Espace vide »  Format : 9 Longueur : 1	Renouvellement
Justification – Indique si des services sont offerts dans plus de trois lieux de travail dans le cadre des professions de la santé.		

Élément de donnée - Définition	Valeurs valides	Collecte
<p><b>50. Catégorie d'emploi</b> - La catégorie d'emploi officielle selon le lieu de travail.</p>	<p>« 01 : Permanent » - Emploi permanent dont la durée est indéterminée (aucune date de fin prévue) et avec un nombre d'heures d'exercice par semaine garanti ou fixe.</p> <p>« 02 : Temporaire » - Emploi temporaire de durée déterminée, dont la date de début et la date de fin sont précisées, et avec un nombre d'heures d'exercice par semaine garanti ou fixe.</p> <p>« 03 : Occasionnel » - Emploi suivant les besoins. L'emploi ne prévoit pas un nombre d'heures de travail par semaine garanti ou fixe. Il n'y a pas d'arrangement entre l'employeur et l'employé prévoyant que ce dernier sera appelé à travailler sur une base régulière.</p> <p>« 04 : Travail autonome » - Personne qui exploite sa propre entreprise économique. La personne peut être le propriétaire d'une entreprise ou entretenir une relation d'affaires dans le cadre de laquelle elle consent à fournir un service précis à un payeur qui en retour lui versera une somme d'argent.</p> <p>« 98 : Sans objet »</p> <p>« 99 : Inconnu » = Espace vide</p> <p>Format : 99 Longueur : 2</p> <p><i>Tiré des Dictionnaires de données sur les technologues de laboratoire médical, les technologistes en radiation médicale, les ergothérapeutes, les physiothérapeutes et les pharmaciens et pharmaciennes, tous de l'Institut canadien d'information sur la santé (Ottawa : ICIS, 2007), et adapté du glossaire de Statistique Canada sur le marché du travail à <a href="http://www.statcan.gc.ca/pub/71-222-x/2004000/4069737-fra.htm">http://www.statcan.gc.ca/pub/71-222-x/2004000/4069737-fra.htm</a>.</i></p>	<p>Renouvellement</p> <p>Jusqu'à 3 catégories d'emploi.</p>
<p>Justification : Nous renseigne sur la stabilité de la main-d'oeuvre et les tendances en matière d'emploi chez les professionnels de la santé.</p>		

Élément de donnée - Définition	Valeurs valides	Collecte
<p><b>51. Temps plein/temps partiel/occasionnel</b> – Le statut de l'emploi ou le nombre d'heures normalement travaillées au lieu de travail.</p>	<p>« 1 : Temps plein » - Le statut officiel auprès de l'employeur est à temps plein ou l'équivalent, ou les heures habituelles de travail sont égales ou supérieures à 30 heures par semaine.</p> <p>« 2 : Temps partiel » - Le statut officiel auprès de l'employeur est à temps partiel, ou les heures habituelles de travail sont inférieures à 30 heures par semaine.</p> <p>« 03 : Occasionnel » - Emploi suivant les besoins. L'emploi ne prévoit pas un nombre d'heures de travail par semaine garanti ou fixe. Il n'y a pas d'arrangement entre l'employeur et l'employé prévoyant que ce dernier sera appelé à travailler sur une base régulière.</p> <p>« 8 : Sans objet »</p> <p>« 9 : Inconnu » = Espace vide</p> <p>Format : 9 Longueur : 1</p> <p><i>Tiré des dictionnaires de données sur les technologues de laboratoire médical, les technologistes en radiation médicale, les ergothérapeutes, les physiothérapeutes et les pharmaciens et les pharmaciennes, tous de l'Institut canadien d'information sur la santé (Ottawa : ICIS, 2007) et du glossaire de Statistique Canada : <a href="http://www.statcan.gc.ca/pub/71-222-x/2004000/4069737-fra.htm">http://www.statcan.gc.ca/pub/71-222-x/2004000/4069737-fra.htm</a>.</i></p>	<p>Renouvellement</p> <p>Jusqu'à 3.</p>
<p>Justification : Nous renseigne sur la stabilité de la main-d'œuvre, les tendances sur le plan de l'exercice de la profession, ainsi que sur le niveau de participation sur le marché du travail.</p>		

Élément de donnée - Définition	Valeurs valides	Collecte
<p><b>52. Cadre de travail</b> – Le cadre où le membre exerce principalement la profession.</p>	<p>« 01 : Hôpital » - Établissement de santé qui offre aux patients hospitalisés et aux patients en consultation externe tout un éventail de services de santé (p. ex., des soins médicaux, des soins chirurgicaux ou des soins en psychiatrie). Comprend les hôpitaux spécialisés et les établissements de soins prolongés complexes non précisés ailleurs.</p> <p>« 02 : Établissement de réadaptation » - Établissement de santé qui fournit principalement des soins de réadaptation en phase post-aiguë pour les patients hospitalisés et les patients en consultation externe.</p> <p>« 03 : Établissement de santé mentale et de toxicomanie » - Établissement de santé qui fournit principalement des soins de courte durée ou des soins en phase post-aiguë à des patients hospitalisés ou en consultation externe souffrant de problèmes de santé mentale ou de toxicomanie.</p> <p>« 04 : Foyer de soins de longue durée »* - Les foyers de soins de longue durée sont des foyers spécialement conçus pour accueillir des personnes qui nécessitent à la fois la disponibilité, à toute heure, de services de soins infirmiers et un milieu de vie sécuritaire. En général, les foyers de soins de longue durée offrent des niveaux de soins élevés. Ils incluent les foyers de soins infirmiers, les foyers municipaux et les foyers de bienfaisance.</p> <p>« 05 : Logements avec assistance/services de soutien »* - Une maison de retraite ou des logements offrant divers niveaux de services pour aider les personnes/couples à vivre de façon autonome. Les services incluent les services d'aide familiale, la préparation des repas, des services de soins personnels, ainsi que la disponibilité d'une ou d'un préposé aux services de soutien à la personne ou à du personnel 24 heures sur 24. Cela comprend les foyers de groupe, maisons de retraite, foyers communautaires, résidences, logements avec services de soutien et habitations collectives.</p>	<p>Renouvellement</p> <p>Jusqu'à 3 cadres de travail.</p>

Élément de donnée - Définition	Valeurs valides	Collecte
<p><b>52. Cadre de travail - suite</b></p>	<p>« 06 : Centre de santé communautaire (CSC) »** - Un organisme reconnu à titre de CSC et qui emploie des médecins et autres fournisseurs de diverses disciplines, comme les infirmières et infirmiers praticiens, infirmières et infirmiers, conseillères et conseillers en santé mentale, podologues, travailleuses et travailleurs communautaires et diététistes, pour fournir des soins aux personnes qui ont de la difficulté à accéder aux soins de santé primaires en raison d'obstacles, tels que la langue, la culture, les handicaps physiques, le statut socioéconomique ou l'isolement géographique. Un CSC met l'accent sur la promotion de la santé, la prévention et la gestion des maladies chroniques en fonction des besoins de la population locale. Il y a 54 CSC en Ontario (mai 2008).  <a href="http://www.health.gov.on.ca/french/public/contact/chcf/chc_mnf.html">http://www.health.gov.on.ca/french/public/contact/chcf/chc_mnf.html</a></p> <p>« 07 : Équipe de Santé familiale (ESF) »** - Groupe reconnu à titre d'Équipe Santé familiale et composé de médecins et d'autres fournisseurs de diverses disciplines, comme les infirmières et infirmiers praticiens, infirmières et infirmiers, pharmaciennes et pharmaciens, intervenantes et intervenants en santé mentale et diététistes. L'ESF offre un éventail complet de services de santé primaires 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, grâce à des heures de service prolongées et à l'accès à une infirmière autorisée par l'intermédiaire du Service téléphonique d'aide médicale (STAM). L'ESF met l'accent sur la promotion de la santé, la prévention et la gestion des maladies chroniques en fonction des besoins de la population locale. Les patients doivent s'inscrire à une EFS. Il y a 150 ESF en Ontario (2008).  <a href="http://www.health.gov.on.ca/renouvellement/fhtf/fht_mnf.html">http://www.health.gov.on.ca/renouvellement/fhtf/fht_mnf.html</a></p>	<p>Renouvellement</p> <p>Jusqu'à 3 cadres de travail.</p>

Élément de donnée - Définition	Valeurs valides	Collecte
<p><b>52. Cadre de travail - suite</b></p>	<p>« 08 : Group Health Centre (Sault St. Marie) »** - Un cabinet interdisciplinaire à Sault Ste. Marie qui comprend des médecins, infirmières et infirmiers praticiens, diététistes, pharmaciennes et pharmaciens, physiothérapeutes et de nombreux autres fournisseurs. Ce groupe offre un éventail complet de services de santé primaires 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, grâce à des heures de service prolongées et à l'accès à une infirmière autorisée par l'intermédiaire du Service téléphonique d'aide médicale (STAM). Il met l'accent sur la promotion de la santé, la prévention et la gestion des maladies chroniques en fonction des besoins de la population locale. Les patients doivent être inscrits.</p> <p>« 09 : Clinique dirigée par du personnel infirmier praticien »** - Clinique dirigée par une infirmière praticienne ou un infirmier praticien qui fournit des soins de santé primaires en collaboration avec des médecins de famille et d'autres fournisseurs de soins de santé. La clinique fournit un éventail de services de santé primaires dans les régions où l'accès aux soins de santé familiale est limité.</p> <p>« 10 : Autre cabinet de groupe - Clinique ou centre de pratique professionnelle en milieu communautaire (autre que ceux déjà mentionnés) composé d'au moins deux professionnels de la santé qui travaillent ensemble pour offrir des services de santé. Les clients se rendent habituellement au cabinet pour recevoir des services. D'autres membres du personnel de soutien peuvent également participer; toutefois, la prestation des services est principalement assurée par les professionnels de la santé.</p> <p>« 11 : Cabinet particulier » - Bureau ou entreprise de pratique professionnelle communautaire où un seul professionnel dispense des soins de santé. Les clients se rendent habituellement au cabinet pour recevoir ces services. D'autres employés de soutien peuvent également y prendre part, mais les professionnels de la santé sont les principaux dispensateurs de soins.</p>	<p>Renouvellement</p> <p>Jusqu'à 3 cadres de travail.</p>

Élément de donnée - Définition	Valeurs valides	Collecte
<p><b>52. Cadre de travail - suite</b></p>	<p>« 12 : Environnement client » - Le professionnel se rend à un ou plusieurs emplacements, notamment le domicile, l'école ou le lieu de travail du client, pour fournir des services (p. ex., soins à domicile ou contrats de CASC).</p> <p>« 13 : Établissement d'enseignement postsecondaire » - Établissement postsecondaire, soit une université, un collège ou un établissement équivalent, dont la principale activité est l'enseignement.</p> <p>« 14 : Système préscolaire/scolaire/conseil de l'éducation » - Établissement préscolaire, école élémentaire ou secondaire (ou établissement équivalent) ou commission scolaire connexe (ou entité équivalente) qui est responsable de la gouvernance et de la gestion des fonds attribués par les gouvernements provinciaux pour la formation.</p> <p>« 15 : Centre de traitement pour enfants » * - Un organisme communautaire offrant des services, notamment de physiothérapie, d'ergothérapie et d'orthophonie, aux jeunes handicapés et ayant des besoins particuliers multiples. Il y a 19 centres de traitement pour enfants en Ontario.  <a href="http://www.health.gov.on.ca/english/public/contact/chc/chc_mn.html">http://www.health.gov.on.ca/english/public/contact/chc/chc_mn.html</a></p> <p>« 16 : Association, gouvernement, organisme de réglementation ou organisme non gouvernemental (p. ex., Association de diabète) » - Organisme ou gouvernement qui s'occupe de la réglementation, de la défense des droits, de l'élaboration de politiques ou de programmes, de la recherche ou de la protection du public à l'échelle nationale, provinciale, territoriale, régionale ou municipale.</p>	<p>Renouvellement</p> <p>Jusqu'à 3 cadres de travail.</p>

Élément de donnée - Définition	Valeurs valides	Collecte
<p><b>52. Cadre de travail - suite</b></p>	<p>« 17 : Conseil de santé/laboratoire/bureau de santé publique » - Un laboratoire de santé publique ou un bureau de santé officiel qui administre des programmes de promotion de la santé et de prévention des maladies en vue de renseigner le public sur les modes de vie sains et de lutter contre les maladies transmissibles, notamment en diffusant de l'information sur les MTS et le sida. Il s'occupe également d'immunisation et de l'inspection des services d'alimentation, favorise la croissance et le développement sains en offrant notamment de l'éducation parentale, donne de l'information sur la santé à tous les groupes d'âge et assure également certains services de dépistage.</p> <p>« 18 : Centre d'accès aux soins communautaires (CASC) » - Un organisme local qui aide les clients à accéder aux services de santé à domicile et aux maisons de soins de longue durée subventionnés par le gouvernement et à trouver les services de soutien et les organismes de santé dans leur collectivité.</p> <p>« 19 : Pharmacie communautaire » - Un milieu de détail où sont vendus des médicaments et des produits connexes en général directement aux clients (p. ex. Shoppers Drug Mart).</p> <p>« 20 : Autre pharmacie en milieu communautaire » - Pratique en pharmacie, non précisée ailleurs, qui offre des services directs de pharmacie aux clients en milieu communautaire sur place ou à l'extérieur.</p> <p>« 21 : Centre de cancérologie » - Un établissement qui se spécialise dans le traitement et la prévention du cancer ainsi que dans la recherche.</p>	<p>Renouvellement</p> <p>Jusqu'à 3 cadres de travail.</p>

Élément de donnée - Définition	Valeurs valides	Collecte
<p><b>52. Cadre de travail - suite</b></p>	<p>« 22 : Établissement de santé autonome » - Clinique ou établissement indépendant qui fournit des services spécialisés ou généraux d'imagerie médicale.</p> <p>« 23 : Unité mobile d'imagerie médicale » - Unité ambulatoire offrant des services spécialisés ou généraux d'imagerie médicale.</p> <p>« 24 : Laboratoire de diagnostic centralisé » - Laboratoire (public ou communautaire) dont les activités sont axées sur les services spécialisés ou généraux de laboratoire de diagnostic liés à la santé des personnes, faisant partie d'un système qui inclut la cueillette, le transport, les tests et la présentation des résultats. Cette catégorie exclut les laboratoires des services de santé publique ou de transfusion sanguine.</p> <p>« 25 : Laboratoire de diagnostic indépendant » - Laboratoire autonome qui fournit des services spécialisés ou généraux de laboratoire de diagnostic liés à la santé des personnes, incluant la cueillette, les tests et la présentation des résultats. Exclut les laboratoires des services de santé publique ou de transfusion sanguine.</p> <p>« 26 : Centre de prélèvement » - Établissement spécialisé dans les tests et les prélèvements liés à la santé des personnes (p. ex., poste de prélèvement, centre de services aux patients ou tout laboratoire dont les activités sont axées exclusivement sur les prélèvements.). Exclut les laboratoires des services de santé publique ou de transfusion sanguine.</p>	<p>Renouvellement</p> <p>Jusqu'à 3 cadres de travail.</p>

Élément de donnée - Définition	Valeurs valides	Collecte
<p><b>52. Cadre de travail - suite</b></p>	<p>« 27 : Centre de services de transfusions sanguines » - Établissement où l'on recueille, trie, teste, traite, stocke et fournit du sang, des produits sanguins ou leurs dérivés aux fins de transfusion (p. ex., Société canadienne du sang).</p> <p>« 28 : Laboratoire dentaire » - Un laboratoire dentaire indépendant spécialisé dans la conception, la confection, la réparation ou la modification de prothèses dentaires de reconstitution ou d'orthodontie.</p> <p>« 29 : Laboratoire de cabinet dentaire » - Un laboratoire au sein d'un cabinet dentaire établi qui se spécialise dans la conception, la confection, la réparation ou la modification de prothèses dentaires de reconstitution ou d'orthodontie.</p> <p>« 30 : Autre laboratoire » - Autre laboratoire non précisé ailleurs.</p> <p>« 31 : Télésanté Ontario et Service téléphonique d'aide médicale » - Un service téléphonique, gratuit et confidentiel, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, que les résidents de l'Ontario peuvent appeler pour obtenir des renseignements généraux sur la santé.</p> <p>« 32 : Spa » - Établissement offrant principalement des services liés à la santé, au conditionnement physique, à la beauté et à la relaxation.</p> <p>« 33 : Entreprise/secteur lié à la santé » - Entreprise ou secteur qui ne vise pas principalement la prestation directe de services de santé, mais plutôt la santé des travailleurs, le développement ou la vente de produits liés à la santé (p. ex., sociétés d'appareils médicaux, pharmaceutiques).</p>	<p>Renouvellement</p> <p>Jusqu'à 3 cadres de travail.</p>

Élément de donnée - Définition	Valeurs valides	Collecte
<p><b>52. Cadre de travail - suite</b></p>	<p>« 34 : Autre » - Lieu de travail qui n'a pas été précisé ailleurs.</p> <p>« 35 : Centre d'enseignement sur le diabète (CED) » - Un CED fournit de la formation et du soutien aux gens qui vivent avec le diabète ainsi qu'à leur famille, à leurs amis et aux organismes communautaires. Il est habituellement composé d'infirmières et d'infirmiers et de diététistes.</p> <p>« 36 : Établissement correctionnel » - Organisation ou établissement autonome axé sur le traitement et la réhabilitation des personnes détenues et en probation en raison d'un acte criminel.</p> <p>« 37 : Poste de soins infirmiers en région éloignée » - Un centre autonome en région éloignée ou rurale dont les cadres et praticiens sont des infirmières et infirmiers.</p> <p>« 98 : Sans objet »</p> <p>« 99 : Inconnu » = Espace vide</p> <p>Format : 99 Longueur : 2</p> <p><i>Tiré des dictionnaires de données sur les technologues de laboratoire médical, les technologistes en radiation médicale, les ergothérapeutes, les physiothérapeutes et les pharmaciens et les pharmaciennes, tous de l'Institut canadien d'information sur la santé (Ottawa : ICIS, 2007), à moins d'indication contraire.</i></p> <p><i>* Adapté du site Web du ministère de la Santé et des Soins de longue durée.</i></p> <p><i>** Tiré de la direction Renouvellement des soins primaires et équipes Santé familiale du ministère de la Santé et des Soins de longue durée.</i></p>	<p>Renouvellement</p> <p>Jusqu'à 3 cadres de travail.</p>
<p>Justification : Nous renseigne sur les secteurs et les établissements où les professionnels de la santé exercent leur profession et sur la mobilité entre les secteurs.</p>		

Élément de donnée - Définition	Valeurs valides	Collecte
<p><b>53. Code postal du lieu de travail</b> – Le code postal ou zip du lieu de travail du membre. Le code postal ou zip indique le lieu où le service est fourni, le cas échéant. Si cela ne s'applique pas (p. ex., le professionnel de la santé fournit des services là où se trouve le client ou a plusieurs cadres de travail), fournir le code postal ou zip de l'employeur ou du lieu d'affaires. Le lieu de travail est l'endroit où le membre exerce directement ses activités professionnelles.</p>	<p>« NAN ANA » (Canada) ou « 11111 » (É.-U.)            999996 : À l'extérieur du Canada ou des É.-U.            « 999998 = Sans objet »            « 999999 : Inconnu » = Espace vide            Format : AAAAAA ou 999999            Longueur : 6</p>	<p>Renouvellement            Jusqu'à 3 codes postaux.</p>
<p>Justification : Le code postal du lieu de travail nous renseigne sur la répartition géographique des professionnels de la santé et la disponibilité des services selon l'emplacement. Lorsque combiné avec le code postal de la résidence, il nous renseigne également sur le lien entre le lieu de résidence et le lieu de travail.</p>		
<p><b>54. Province, territoire ou État du lieu de travail</b> - Province ou territoire (au Canada) ou État (aux É.-U.) du lieu de travail où le membre exerce ses activités professionnelles à titre d'employé ou de travailleur autonome.</p>	<p>Codes des provinces/territoires/États ISO 3166-2            « 96 : À l'extérieur du Canada ou des É.-U. »            « 98 : Sans objet »            « 99 : Inconnu » = Espace vide            Format : AA ou 99            Longueur : 2</p>	<p>Renouvellement            Jusqu'à 3 provinces, territoires ou États.</p>
<p>Justification : Identifie les provinces, territoires ou États où le professionnel de la santé fournit des services. Renseigne également sur la mobilité de la main-d'œuvre et la réserve de personnel au sein des provinces et des États américains.</p>		

Élément de donnée - Définition	Valeurs valides	Collecte
<p><b>55. Pays du lieu de travail</b> – Pays du lieu de travail où le membre exerce ses activités professionnelles à titre d'employé ou de travailleur autonome.</p>	<p>Codes de pays ISO 3166-1</p> <p>« 998 : Sans objet »</p> <p>« 999 : Inconnu » = Espace vide</p> <p>Format : AAA ou 999</p> <p>Longueur : 3</p>	<p>Renouvellement</p> <p>Jusqu'à 3 pays.</p>
<p>Justification : Identifie les pays où les professionnels de la santé fournissent des services et renseigne sur leur mobilité à l'échelle internationale.</p>		
<p><b>56. Rôle principal</b> – Rôle principal du membre là où il exerce ses activités professionnelles à titre d'employé ou de travailleur autonome.</p>	<p>« 01 : Gestionnaire » - Activités axées sur la gestion d'une équipe ou d'un groupe précis s'occupant de la prestation des services.</p> <p>« 02 : Propriétaire/exploitant » * - Personne qui est propriétaire d'un lieu de travail et qui peut ou non gérer ou superviser les activités du lieu de travail.</p> <p>« 03 : Dispensateur de services » - Activités axées sur la prestation de services professionnels spécifiques à la profession.</p> <p>« 04 : Services-conseils » - Activités axées sur la prestation de conseils d'expert à une tierce partie, excluant la prestation de soins directs aux patients.</p> <p>« 05 : Administrateur » - Personne dont le rôle principal est de s'occuper de l'administration, de la planification et de l'organisation.</p> <p>« 06 : Instructeur/Enseignant » - Professionnel qui exerce principalement en tant qu'enseignant pour un groupe cible en particulier.</p> <p>« 07 : Chercheur » - Activités axées sur le développement des connaissances et la diffusion des résultats de recherche.</p>	<p>Renouvellement</p> <p>Jusqu'à 3 rôles.</p>

Élément de donnée - Définition	Valeurs valides	Collecte
<p><b>56. Rôle principal - suite</b></p>	<p>« 08 : Spécialiste de la gestion de la qualité » - Activités axées sur l'assurance et le contrôle de la qualité des procédures et de l'équipement.</p> <p>« 09 : Préposé(e) aux ventes » - Activités axées sur la vente de services ou de produits liés à la santé.</p> <p>« 98 : Sans objet »</p> <p>« 99 : Inconnu » = Espace vide</p> <p>Format : 99 Longueur : 2</p> <p><i>Définitions adaptées des dictionnaires de données sur les technologues de laboratoire médical, les technologues en radiation médicale, les ergothérapeutes, sur les physiothérapeutes et les pharmaciens et les pharmaciennes, tous de l'Institut canadien d'information sur la santé (Ottawa : ICIS, 2007), à moins d'indication contraire.</i></p> <p><i>*Définition mise au point en collaboration avec l'Ordre des technologues dentaires de l'Ontario.</i></p>	<p>Renouvellement</p> <p>Jusqu'à 3 rôles.</p>
<p>Justification : Identifie le rôle du professionnel de la santé dans chaque lieu de travail et contribue à identifier ceux et celles dont les activités sont axées sur la prestation de services directs.</p>		
<p><b>57. Domaine d'exercice</b> - Le principal champ d'activité dans lequel le membre fournit des services dans chaque lieu de travail. Il s'agit du domaine qui représente le mieux les activités du membre.</p>	<p>Champ d'activité - Services fournis principalement dans les secteurs de :</p> <p>« 001 : Services généraux » * - Services fournis principalement aux clients dans un éventail de secteurs de services ou de services-conseils spécifiques à la profession (p. ex., réadaptation générale, travail en laboratoire, etc.).</p> <p>« 002 : Soins aux malades en phase critique » * - Services fournis principalement aux clients dont l'état de santé est grave ou complexe et qui ont besoin de soins constants, d'être mis sous observation et de faire l'objet d'une surveillance et de traitements spécialisés.</p> <p>« 003 : Soins actifs » * - Services fournis principalement aux clients ayant un état pathologique aigu ou une blessure, habituellement de courte durée. Cela inclut les soins opératoires et périopératoires.</p>	<p>Renouvellement.</p> <p>Jusqu'à 3 domaines.</p>

Élément de donnée - Définition	Valeurs valides	Collecte
<p><b>57. Domaine d'exercice - suite</b></p>	<p>« 004 : Soins continus » *- Services fournis sur une période prolongée principalement aux clients ayant des problèmes de santé chroniques (p. ex. , soins de longue durée ou soins à domicile).</p> <p>« 005 : Soins de santé primaires complets » * - Services fournis à une clientèle diverse, possiblement au premier point de contact, afin de dépister, de prévenir, de diagnostiquer ou de traiter les problèmes de santé (p. ex., hygiène dentaire, soins des pieds, etc.).</p> <p>« 006 : Prévention et gestion des maladies chroniques » *- Services fournis principalement pour traiter le plus tôt possible les maladies chroniques afin de freiner leur progression et de réduire les complications de santé potentielles. Ces maladies incluent le diabète, l'hypertension, l'insuffisance cardiaque congestive, l'asthme, la maladie pulmonaire chronique, l'insuffisance rénale, la maladie hépatique, la polyarthrite rhumatoïde et l'arthrose.</p> <p>« 007 : Santé publique » - Services fournis dans le but d'améliorer la santé de la population par la promotion, la protection, la surveillance et l'évaluation de la santé de la population.</p> <p>« 008 : Santé mentale et toxicomanie » - Services fournis aux clients aux prises avec divers problèmes de santé mentale et de toxicomanie.</p> <p>« 009 : Soins maternels primaires » ** - Évaluation et suivi des femmes durant leur grossesse, leur travail et la période post-partum et de leurs nouveau-nés; prestation de soins durant une grossesse, un travail et une période-post-partum sans complication, et pratique d'accouchements vaginaux spontanés normaux.</p>	<p>Renouvellement.</p> <p>Jusqu'à 3 domaines.</p>

Élément de donnée - Définition	Valeurs valides	Collecte
<p><b>57. Domaine d'exercice - suite</b></p>	<p>« 010 : Soins de cancérologie » - Services fournis aux clients atteints de divers cancers ou maladies liées au cancer.</p> <p>« 011 : Soins gériatriques » - Soins fournis aux personnes âgées, notamment pour traiter les maladies liées au vieillissement au moyen d'interventions immédiates, à court, moyen et long terme.</p> <p>« 012 : Soins palliatifs » - Services fournis dans le but de soulager la souffrance et d'améliorer la qualité de vie des personnes vivant avec une maladie avancée, qui sont mourantes ou en deuil.</p> <p>« 013 : Autre secteur de service/services-conseils » - Autre secteur de service/services-conseils non mentionné ailleurs.</p> <p>« 100 : Secteurs de services-conseils » - Consultation d'expert sur la profession en rapport avec des questions médicales ou légales.</p> <p>« 101 : Secteurs d'administration » - Activités axées sur la gestion ou l'administration.</p> <p>« 102 : Secteurs de gestion de la qualité » - Activités axées sur l'assurance de l'intégrité opérationnelle, conformément aux exigences techniques, organisationnelles et de dotation.</p> <p>« 103 : Secteurs d'enseignement postsecondaire » - Activités axées sur l'enseignement postsecondaire aux étudiants qui sont inscrits à des programmes formels d'enseignement.</p> <p>« 104 : Secteurs de recherche » - Activités axées sur le développement des connaissances et la diffusion des résultats de recherche, y compris dans le domaine clinique et non clinique.</p>	<p>Renouvellement.</p> <p>Jusqu'à 3 domaines.</p>

Élément de donnée - Définition	Valeurs valides	Collecte
<p><b>57. Domaine d'exercice - suite</b></p>	<p>« 105 : Secteurs de vente » - Activités axées sur la vente ou l'entretien d'équipement ou d'appareils liés à la santé.</p> <p>« 106 : Autres secteurs » - Autre secteur d'activité non mentionné ailleurs.</p> <p>« 107 : Soins d'urgence » - Soins fournis aux patients qui ont des problèmes médicaux ayant besoin d'une attention immédiate, souvent avant de disposer de renseignements cliniques ou diagnostiques complets, dans un service d'urgence ou un centre de soins d'urgence.</p> <p>« 108 : Prévention et contrôle des maladies infectieuses » - Services fournis pour prévenir et contrôler les maladies infectieuses et d'autres organismes importants sur le plan épidémiologique. Cela inclut les services visant à réduire le risque d'infection, la propagation et l'incidence des infections au sein de la population ainsi que la planification en cas de pandémie.</p> <p>« 998 : Sans objet »</p> <p>« 999 : Inconnu » = Espace vide</p> <p>Format : 999 Longueur : 3</p> <p><i>Tiré des dictionnaires de données sur les technologues de laboratoire médical, les technologistes en radiation médicale, les ergothérapeutes, les physiothérapeutes et les pharmaciens et les pharmaciennes, tous de l'Institut canadien d'information sur la santé (Ottawa : ICIS, 2007), à moins d'indication contraire.</i></p> <p><i>* Définition du ministère de la Santé et des Soins de longue durée.</i></p> <p><i>**Définition de l'Ordre des sages-femmes de l'Ontario.</i></p>	<p>Renouvellement.</p> <p>Jusqu'à 3 domaines.</p>
<p>Justification : Décrit le large éventail de secteurs dans lesquels les professionnels de la santé offrent des services aux Ontariennes et Ontariens.</p>		

Élément de donnée - Définition	Valeurs valides	Collecte
<p><b>58. Spécialité médicale</b> – La spécialité dans laquelle le membre a obtenu une certification et exerce sa profession.</p>	<p>« 0000 : Général – TLM »</p> <p>« 0001 : Biochimie – TLM »</p> <p>« 0002 : Immunologie – TLM »</p> <p>« 0003 : Hématologie – TLM »</p> <p>« 0004 : Histologie – TLM »</p> <p>« 0005 : Microbiologie – TLM »</p> <p>« 0006 : Science transfusionnelle – TLM »</p> <p>« 0007 : Cytogénétique - Génétique – TLM »</p> <p>« 0008 : Génétique moléculaire – Génétique – TLM »</p> <p>« 0009 : Cytologie – TLM »</p> <p>« 0050 : Résonance magnétique – TRM »</p> <p>« 0051 : Médecine nucléaire – TRM" »</p> <p>« 0052 : Radiothérapie – TRM »</p> <p>« 0053 : Radiographie - TRM »</p> <p>« 0100 : Général – hygiénistes dentaires »</p> <p>« 0101 : Hygiène dentaire restauratrice - hygiénistes dentaires »</p>	<p>Renouvellement</p> <p>Jusqu'à 3 spécialités.</p>

Élément de donnée - Définition	Valeurs valides	Collecte
58. <i>Spécialité médicale</i> - suite	« 0149 : Sans spécialité – dentistes » « 0150 : Endodontie – dentistes » « 0151 : Chirurgie buccale et maxillo-faciale – dentistes » « 0152 : Pathologie buccale – dentistes » « 0153 : Radiologie buccale – dentistes » « 0154 : Médecine buccale – dentistes » « 0155 : Orthodontie – dentistes » « 0156 : Dentisterie pédiatrique - dentistes » « 0157 : Parodontologie – dentistes » « 0158 : Prosthodontie – dentistes » « 0159 : Santé dentaire publique – dentistes » « 0160 : Anesthésie dentaire – dentistes » « 0200 : Adultes – infirmières et infirmiers praticiens » « 0201 : Pédiatrie – infirmières et infirmiers praticiens »	Renouvellement Jusqu'à 3 spécialités.

Élément de donnée - Définition	Valeurs valides	Collecte
<b>58. Spécialité médicale</b> - suite	<p>« 0202 : Soins de santé primaires – infirmières et infirmiers praticiens »</p> <p>« 9998 : Sans objet »</p> <p>« 9999 : Inconnu »</p> <p>Format : 9999 Longueur : 4</p> <p>NOTE : Les espaces vides deviennent par défaut « 9998 : Sans objet » pour toutes les professions de la santé à l'exception des TLM, TRM, hygiénistes dentaires, dentistes et infirmières et infirmiers praticiens, où les espaces vides deviennent par défaut « 9999 : Inconnu ».</p>	<p>Renouvellement</p> <p>Jusqu'à 3 spécialités.</p>
Justification : Nous renseigne sur les spécialités exercées par les professionnels de la santé en rapport avec leurs certificats de spécialité.		

Élément de donnée - Définition	Valeurs valides	Collecte
<p><b>59. Groupe d'âge de la clientèle</b> – La principal groupe d'âge de la clientèle à laquelle le membre fournit des services dans chaque lieu de travail.</p>	<p>« 1 : Enfants » – Clients âgés de 0 à 17 ans.</p> <p>« 2 : Adultes » - Client âgés de 18 à 64 ans inclusivement.</p> <p>« 3 : Personnes âgées » – Clients âgés de 65 ans et plus.</p> <p>« 4 : Tous âges » – Clients de tous les groupes d'âge.</p> <p>« 8 : Sans objet »</p> <p>« 9 : Inconnu » = Espace vide</p> <p>Format : 9 Longueur : 1</p> <p><i>Définitions tirées du Dictionnaire de données de la base de données sur les physiothérapeutes de l'Institut canadien d'information sur la santé (Ottawa : ICIS, 2007).</i></p>	<p>Renouvellement</p> <p>Jusqu'à 3 groupes d'âge.</p>
<p>Justification : Identifie les populations qui ont recours aux services de santé selon le volume, le secteur, l'emplacement et le type de soins.</p>		